

**GANRANTIE DU NET A PAYER  
ET PRELEVEMENT A LA SOURCE**

Cette fiche a pour but de vous présenter la nouveauté permettant la gestion du net à payer avant ou après le PAS (prélèvement A la Source) lors de la saisie d'IJSS.

Cette option n'est disponible qu'en version 1.22 de Sage 100Cloud Paie & RH et en version 10.22 de Sage Paie I7.

Dans le cadre des IJSS avec subrogation vous pouvez maintenir le net à payer du salarié.

Suite à la mise en place des paramétrages du PAS, le calcul du Net à Payer maintenu lors de paiement des IJSS est celui après application du prélèvement.

Il est, dans cette nouvelle version, possible de maintenir le Net à Payer avant prélèvement.

Pour activer la garantie du net avant prélèvement à la source, renseignez l'Info Libre SAGEDSN023 dans votre dossier de paie.

**SAGEDSN023 : Voulez-vous maintenir le Net à Payer avant calcul du PAS ?**

Par défaut la réponse est sur Non : dans ce cas c'est le net à payer calculé après le prélèvement à la source qui est maintenu.

En répondant Oui : le maintien du Net à payer se fait avant le calcul du PAS

Ce choix est valable quelle que soit votre méthode de gestion des IJSS : calcul à l'envers manuel, calcul à l'envers automatique ou estimation des IJSS.

Exemple :

Pour votre salarié,

Le Net à payer avant le PAS est de 2524,39 €

Le Net à payer après le PAS est de 2285,24 €

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU							2524,39
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie							123,96
Impôt sur le revenu				Base	Taux de prélèvement à la source		Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source				2657,17	9,00		239,15
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires
Période	3233,00	708,61	1765,25	0,00	2657,17	151,67	0,00
Année	3233,00	708,61	1765,25	0,00	2657,17	151,67	0,00
Net payé en euros							2285,24
Allégement des cotisations employeur							252,17

Vous percevez des IJSS Net de 500 € saisies dans PAS\_IJIMP et effectuez le calcul à l'envers.

Résultat si dans l'info libre SAGEDSN023 = Non : donc je maintiens le net à payer après le calcul du PAS

Je sais 2285,24 dans la zone Net à payer de ma fenêtre de calcul à l'envers.

J'obtiens le résultat suivant :

Réintégroation frais de santé Indemnités Sécurité Sociale		3377,00	1,130	38,16 500,00			24/01/19 25/01/19 26/01/19 27/01/19 28/01/19 29/01/19 30/01/19 31/01/19	

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>								2439,02
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie								95,40
<b>Impôt sur le revenu</b>					<b>Base</b>	<b>Taux de prélèvement à la source</b>	<b>Montant</b>	
<i>Impôt sur le revenu prélevé à la source</i>					2050,37	7,50		153,78
<b>Cumuls</b>	<b>Salaire brut</b>	<b>Charges salariales</b>	<b>Charges patronales</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Net imposable</b>	<b>Heures travaillées</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>Net payé en euros</b>
								2285,24

Résultat si dans l'info libre SAGEDSN023 = Oui : donc je maintiens le net à payer avant le calcul du PAS

Je saisis 2285,24 dans la zone Net à payer de ma fenêtre de calcul à l'envers.

J'obtiens le résultat suivant :

Réintégroation frais de santé Indemnités Sécurité Sociale		3377,00	1,130	38,16 500,00			24/01/19 25/01/19 26/01/19 27/01/19 28/01/19 29/01/19 30/01/19 31/01/19	

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>								2285,24
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie								87,89
<b>Impôt sur le revenu</b>					<b>Base</b>	<b>Taux de prélèvement à la source</b>	<b>Montant</b>	
<i>Impôt sur le revenu prélevé à la source</i>					1890,96	6,00		113,46
<b>Cumuls</b>	<b>Salaire brut</b>	<b>Charges salariales</b>	<b>Charges patronales</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Net imposable</b>	<b>Heures travaillées</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>Net payé en euros</b>
								2171,78

Les résultats sont identiques pour les 3 méthodes de gestion des IJSS.